

Avertissement et arrêt de travail ?

Par **sandrine455**, le 13/11/2015 à 01:09

Bonjour,

Je voudrais savoir si un patron peut donner un avertissement à un salarié qui a 10 ans d'expérience dans l'entreprise et n'a commis aucune faute (l'arrêt est justifié).

Il s'agit d'une de mes amies cadre supérieure qui a mis un arrêt de travail de 1 jour (n'en a jamais posé avant) (justifié par une remise en main propre de certificat d'arrêt de travail par son médecin, cas de burn out) suite à un changement d'associé (reprise de parts). L'associée en question cherche à la faire démissionner car est nouvellement installée (car trouve qu'elle lui coute cher car ancienne dans l'entreprise donc voudrait la remplacer par une jeune) donc change ses horaires, l'empêche de prendre ses congés etc.

Mon amie a plusieurs enfants assez jeune donc le fait de changer ses horaires tout le temps lui nuit bien entendu.

Comment peut-elle se protéger ? un patron a t-il le droit de lui mettre un avertissement pour 1 arrêt de 1 jour sachant qu'elle n'a commis aucune faute professionnelle.

Le cédeur de part (son ex patron) l'a d'ailleurs appelé car s'étonnait de son absence car elle ne rate jamais un jour de boulot (hormis quand elle s'est absente pour ses congés maternité).

Vous remerciant de vos conseils.

Par **Emillac**, le 13/11/2015 à 06:12

Bonjour,

Motif de l'avertissement tel qu'il est mentionné dans la lettre d'avertissement ?

Par **bulle**, le 14/11/2015 à 09:29

Bonjour,

N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités

à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. (article 6 de la charte du forum)